

**EAI INTERNATIONAL**

**Association régie par la loi du 1er Juillet 1901**

**Siège social : 24, Rue de Londres - 75009 PARIS**

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021**

-----

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu

- le rapport d'activité,
- le rapport financier ainsi que la présentation et la lecture du bilan, compte de résultat et annexe au 31 décembre 2020,
- le rapport du vérificateur des comptes,

approuve le rapport d'activité ainsi que les comptes et bilan de l'exercice 2020 faisant apparaître un profit de € 1,254.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence à la résolution qui précède, donne quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat excédentaire de € 1,254 au compte de report à nouveau.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'approuver les conventions réglementées selon l'article L 612-5 du Code de Commerce.

#### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 11 des statuts, renouvelle pour une durée de trois ans, arrivant à échéance au cours de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, en qualité de membre du Conseil d'Administration :

- Monsieur **Emili COLL**, Espagne  
dont le mandat arrivait à expiration.

#### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 11 des statuts, renouvelle pour une durée de trois ans, arrivant à échéance au cours de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, en qualité de membre du Conseil d'Administration :

- Monsieur **John GRAHAM**, Pays-Bas  
dont le mandat arrivait à expiration.

#### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 11 des statuts, renouvelle pour une durée de trois ans, arrivant à échéance au cours de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, en qualité de membre du Conseil d'Administration :

- Monsieur **Ian Mark RUBINSON**, Royaume-Uni  
dont le mandat arrivait à expiration.

#### HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 11 des statuts, renouvelle pour une durée de trois ans, arrivant à échéance au cours de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, en qualité de membre du Conseil d'Administration :

- Monsieur **Sébastien THIBAL**, Luxembourg  
dont le mandat arrivait à expiration.

### NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 11 des statuts, renouvelle pour une durée de trois ans, arrivant à échéance au cours de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, en qualité de membre du Conseil d'Administration :

- Monsieur **Eric MERCANTON-MALIKOV**, Suisse  
dont le mandat arrivait à expiration.

### DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 11 des statuts, nomme pour une durée de trois ans, arrivant à échéance au cours de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, en qualité de membre du Conseil d'Administration :

- Monsieur **Jonathan STURM**, France - coopté au Conseil d'administration du 18 décembre 2020 en remplacement de **Jean-Pierre CAILLER** démissionnaire, dont le mandat arrivait à expiration.

### ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 19 des statuts, nomme pour une durée d'un an, arrivant à échéance au cours de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, en qualité de vérificateur des comptes :

- Monsieur **Ewa LACROIX**, France

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir

- entendu le rapport d'activité du Conseil,
- pris connaissance des modifications des statuts

approuve l'ensemble des modifications des statuts.

### TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir aux porteurs des présentes à effet de réaliser toutes les formalités nécessaires.